

Martinique



Bulletin de Santé du Végétal

Cultures maraîchères

N° 6 - 1er au 30 Juin
2026

Animateurs inter-filière et filière diversification :

Teddy OVARBURY (FREDON Martinique)

Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique)

Crédit photos :

FREDON Martinique

PRÉVISION SAISONNIÈRE

Juin à août 2026

“En Martinique, le prochain trimestre devrait être plus sec et les températures supérieures aux normes.”

ARIDE ET UN PEU PLUS CHAUD

SYNTHÈSE À LA STATION DE RÉFÉRENCE DU LAMENTIN



28,7°C

Sur 28°C attendus



222 h 40 min

Sur 195 h 05 min attendues



62,2 mm

Sur 175,9 mm attendus



22,7 km/h

Sur 17,6 km/h habituellement

FAITS MARQUANTS

“Un premier mois de la saison cyclonique très sec malgré le passage de 10 ondes tropicales sur le bassin Atlantique.”

ASTÉRACÉES



- **Pression globale nulle,**
- Risque moyen d'infestation par les mouches mineuses pour le mois à venir.

CUCURBITACÉES



- Aucune parcelle cultivée dans notre réseau.

SOLANACÉES



- Aucune parcelle cultivée dans notre réseau.

BRASSICACÉES



- Aucune parcelle cultivée dans notre réseau.

Astéracées

LAITUE

RÉPARTITION SPATIALE DES PARCELLES D'OBSERVATION ET DES CULTURES

Variété de laitue	Nombre observations	Stade végétatif
Batavia	4	Développement végétatif - Récolte
Feuille de chêne rouge	0	
Feuille de chêne verte	0	
Total	4	



PRESSIION BIOTIQUE

ÉVOLUTION DES ORGANISMES NUISIBLES SUR LAITUE

		janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26	oct-26	nov-26	déc-26
Cercosporiose	Fréquence												
	Intensité												
Mouches mineuses serpentine	Fréquence												
	Intensité												
Mouches mineuses en plaque	Fréquence												
	Intensité												
Mollusques (Escargots, limaces)	Fréquence												
	Intensité												
Légende :		Pas de données	Nul / Quasi nul	Faible	Moyen	Fort							

Une amélioration globale de l'état sanitaire a été observée sur les parcelles suivies. Seule la cercosporiose a été détectée, présentant un faible niveau de fréquence et sans incidence sur la culture.



Fréquence :
Faible

Intensité :
Quasi-nulle

Évaluation du risque

Faible

Conditions optimales pour le nuisible : • Pluies fréquentes • Températures proches des 25°C

Situation terrain : une diminution des symptômes de cercosporiose a été observée sur la parcelle de Bellefontaine, en raison de la mise en place d'une nouvelle plantation. La parcelle du Sud est demeurée indemne de cercosporiose.

Évaluation du risque : les prévisions météorologiques présagent un trimestre plus chaud et sec, défavorable au développement de la cercosporiose; annonçant un risque faible pour le mois à venir. Toutefois, cette jeune parcelle présente déjà des symptômes de la maladie. En l'absence de conditions défavorables à son développement, une augmentation de la contamination est à prévoir au cours des prochaines semaines.

Mesures prophylactiques spécifiques :

- Privilégier des zones avec une bonne exposition au soleil et au vent
- Respecter les distances de plantation pour une bonne circulation du vent
- Entretenir les abords des parcelles
- Sarcler régulièrement les parcelles
- Favoriser un bon drainage pour l'évacuation de l'eau
- Préférer l'irrigation au goutte-à-goutte
- Effectuer l'association et la rotation de cultures



Fréquence :
Nulle

Intensité :
Nulle

Évaluation du risque

MOYEN

Conditions optimales pour le nuisible : • Températures entre 20°C et 30°C

Situation terrain : aucune présence de mouches mineuses ni aucun dégât associé n'ont été observés, indiquant une pression nulle sur l'ensemble des parcelles suivies.

Évaluation du risque : les prévisions météorologiques présagent un trimestre favorable au développement des mouches mineuses, annonçant **un risque moyen d'infestation pour le mois à venir. Restez vigilant.**

Fréquence :
Nulle

Intensité :
Nulle

Évaluation du risque

MOYEN

Mesures prophylactiques

- Contrôler régulièrement l'état sanitaire des plants
- Éliminer les plants infestés et les déchets de cultures
- Réaliser une rotation des cultures
- Sarcler les parcelles et entretenir régulièrement leurs abords
- Effectuer l'association et la rotation de cultures



MOUCHES MINEUSES EN PLAQUE

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

2

Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".

3

Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

4

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Retrouvez plus d'information dans la [note nationale Abeilles & Pollinisateurs](#) qui propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques.



Ce bulletin est basé sur des observations ponctuelles qui donnent une tendance de la situation sanitaire territoriale.

FREDON Martinique encourage les agriculteurs à réaliser leurs propres observations sur leurs parcelles. Elle se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises.

Action de la stratégie Ecophyto 2030 piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité.